



DÉLIBÉRATION N° 2021.00034/2021 du 12 mars 2021

approuvant le principe de prospecter auprès des établissements bancaires et organismes bailleurs de fonds publics et/ou privés de la place en vue de conclure un emprunt de 36.738.529 de francs cfp, exclusivement pour financer les opérations d'investissement programmées pour l'exercice 2021

En sa séance du 12 mars 2021 à 08 heures 30, convoquée le 4 mars 2021 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Claude CHONG, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 66/2020 du 9 octobre 2020 adoptant le principe de l'opération intitulée « Renouvellement des équipements et matériels de la cuisine centrale de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation, modifiée par la délibération n° 90/2020 du 17 décembre 2020 ;
- Vu** la délibération n° 61/2020 du 9 octobre 2020 acceptant le principe de l'opération « Construction du groupe scolaire de Fitii », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation ;
- Vu** la délibération n° 67/2020 du 9 octobre 2020 acceptant le principe de l'opération « Acquisition et pose d'équipements de production photovoltaïque pour l'hotel de ville de Fare », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation ;
- Vu** la délibération n° 70/2020 du 9 octobre 2020 acceptant le principe de l'opération « Renouvellement du parc informatique des services administratifs de la commune de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation ;
- Vu** l'avis favorable de principe rendu par le comité des finances local lors de sa dernière session ;
- Vu** la délibération n° 5/2021 du 12 mars 2021 adoptant le budget principal de l'exercice 2021 ;
- Vu** la délibération n° 9/2021 du 12 mars 2021 approuvant le budget annexe de la restauration scolaire de l'exercice 2021 ;
- Où** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1er : Le conseil municipal approuve le principe de prospecter auprès des établissements bancaires et bailleurs de fonds publics et/ou privés de la place en vue de conclure un emprunt de 36.738.529

de francs cfp, exclusivement pour financer les opérations d'investissement programmées pour l'exercice 2021 définies et comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2021

Application agréée E-legalite.com

991DE-987-200015055-20210312-D34_HUH2021

			Plan de financement		
Budget	N° OP	Intitulé	Coût d'objectif TTC en francs cfp	FIP	Emprunt
BG	003	Construction du groupe scolaire de Fitii	582.116.525	553.010.699 (95 %)	29.105.826 (5 %)
BG	004	Renouvellement du parc informatique des services administratifs de la commune de Huahine	7.087.920	5.000.000 (70,5 %)	2.087.920 (29,5 %)
BG	006	Acquisition et pose d'équipements de production photovoltaïque pour l'hôtel de ville de Fare	11.639.833	9.311.866 (80 %)	2.327.967 (20 %)
B.A. RS	021	Renouvellement des équipements et matériels de la cuisine centrale de Huahine	6.433.632	3.216.816 (50 %)	3.216.816 (50 %)
Total général			607.277.910	570.539.381	36.738.529

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

27 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), M. Antonio MALATESTTE (4ème Adjoint au Maire), Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire), M. Bruno TAAROAMEA (6ème Adjoint au Maire), Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de FARE), M. Jacques ROURA-ARUTAHU (Conseiller municipal de Fitii), M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Gaéton MOU SIN (Maire délégué de FITII), M. Mochau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Conseiller municipal de PAREA), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Maire délégué de Faie), Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire délégué de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Maire délégué de Parea), Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Maire délégué de Parea)

2 membres ont donné pouvoir :

Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, Mme Dorida VAIHO ÉPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE

0 membres sont absents :

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20210312-D34_HUH2021

Le Maire,


Marcelin LISAN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20210312-D34_HUH2021

